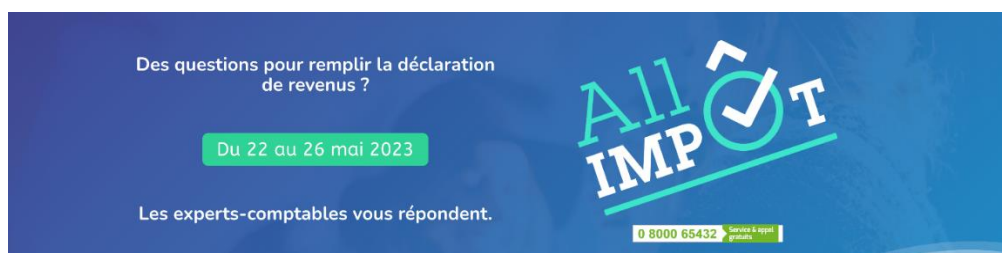


Mardi 9 mai 2023

Allô Impôt, le service citoyen des experts-comptables pour bien déclarer

Particuliers et Familles



Allô Impôt, c'est une FAQ thématique et pédagogique déjà en ligne sur le [site www.allo-impot.fr](http://www.allo-impot.fr) et un numéro vert du 22 au 26 mai.

Les contribuables pourront appeler le **0 8000 65432** pour échanger avec un expert-comptable (tous les jours de 9h à 18h – nocturnes jusqu'à 21h les mardi 23 et jeudi 25 mai).

Déclaration 2023 : quelles nouveautés pour les particuliers et les familles ?

Barème

- Revalorisation de 5,4 % du barème de l'impôt sur le revenu pour tenir compte de l'inflation.

Situation familiale

- Les parents isolés doivent s'assurer de cocher la case T pour bénéficier d'une majoration du nombre de parts.

Immobilier

- Nouvelle déclaration obligatoire des biens immobiliers depuis le 1^{er} janvier 2023.

Crédits d'impôt

- Si les contribuables ont bénéficié en 2022 de l'avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, le montant perçu au titre de cette avance est prérempli.
- Préciser dans la déclaration la nature des services éligibles au crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile.
- Hausse du plafond des dépenses du crédit d'impôt pour garde d'enfants, porté de 2 300€ à 3 500€ par enfant.

Frais professionnels

- Revalorisation du barème kilométrique (5,4%) pour les salariés qui utilisent ce barème pour évaluer leurs frais réels de déplacement.
- Défiscalisation des heures supplémentaires à hauteur de 7 500 €.
- Déductibilité des frais de covoiturage.

Sans oublier quelques points de vigilance...

Situation familiale

- Signalement des changements de situation (pacs, mariage, séparation, parent isolé, ...)
- Situation des enfants et rattachement.
- Déductibilité des pensions alimentaires et prestations compensatoires.

Revenus du patrimoine

- Déclaration à l'IFI pour les contribuables dotés d'un patrimoine immobilier net taxable supérieur à 1,3 M€.
- Choix des frais réels ou régime micro-foncier pour les propriétaires.

...et bien d'autres sujets sur lesquels les experts-comptables pourront renseigner les citoyens !



« La mobilisation nationale de nos experts-comptables bénévoles permet chaque année depuis 13 ans d'accompagner des milliers de contribuables dans leurs démarches. Les ménages sont particulièrement concernés, entre les nouveautés fiscales et les changements de situation familiale. Avec Allô Impôt, au-delà de renseigner, nous conseillons les contribuables pour leur permettre de déclarer plus sereinement. »

Cécile de Saint-Michel, présidente du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, et Virginie Roitman, présidente de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France.

Allô Impôt, c'est partout en France !

En région, les experts-comptables assurent des permanences et offrent la possibilité aux contribuables de venir les rencontrer directement.

Les permanences ouvertes seront indiquées sur le site www.allo-impot.fr.

Déclaration 2023 : le calendrier par région

Déclaration en ligne ouverte depuis le **13 avril 2023**

Date limite de dépôt des déclarations papier : **22 mai 2023**

Trois dates limites pour la déclaration en ligne sont fixées selon le département dans lequel se situe le domicile au 1^{er} janvier 2023 :

- Départements 01 à 19 et non-résidents : **25 mai 2023**
- Départements 20 à 54 : **1^{er} juin 2023**
- Départements 55 à 976 : **8 juin 2023**

À propos de l'Ordre des experts-comptables : <https://www.experts-comptables.fr/>

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires, pour un marché de près de 12 milliards d'euros. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelles.

L'Ordre est représenté par seize Conseils régionaux et deux Comités départementaux, Guyane et Mayotte.

Parmi eux, l'Ordre des experts-comptables Île-de-France, initiateur de l'opération Allô Impôt en 2010, fédère plus de 6 800 experts-comptables, qui accompagnent quotidiennement 600 000 entreprises clientes.

Contacts presse :

 VP STRAT

Raphael Gaftarnik & Véronique Pernin - allo-impot@vpstratpresse.com

Tél : 06 13 01 16 74 ou 06 61 61 61 02